

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 9 FÉVRIER 2022, À 20 HEURES, EN VIDÉOCONFÉRENCE DE LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet  
Beulac-Garthby / M. Jean-Sébastien Bergeron  
Disraeli Ville / M. Charles Audet  
East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau  
Irlande / M. François-Pierre Nadeau  
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard  
Paroisse de Disraeli représentant  
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy  
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe  
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier  
Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin  
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise  
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé  
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau  
Saint-Julien / M. Jacques Laprise  
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin  
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier  
Sainte-Praxède / Jean-François Roy  
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Est/sont absents à cette séance :

La séance est ouverte sous la présidence de la préfète et mairesse de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, Mme Jacynthe Patry. M. Louis Laferrière, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la rencontre.

**2022-02-9226**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
  - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2022**
- 4 - DEMANDE DE RENCONTRE**
- 5 - CORRESPONDANCE**
- 6 - COMITÉS MRC**
- 7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
  - 7.1 - Suivi - Mandat structure organisationnelle**
  - 7.2 - Ouverture de poste - Direction de l'aménagement et de l'environnement**
  - 7.3 - Planification stratégique MRC**
  - 7.4 - Plan d'action en immigration**
  - 7.5 - Révision du schéma de couverture de risques**
  - 7.6 - Récupération Frontenac**
  - 7.7 - Préventionniste en sécurité incendie - embauche**
  - 7.8 - Représentation dossier amiante**

- 7.9 - Projet de soutien pour garderie en milieu familial
- 7.10 - Projet en communication - Vélovélo
- 7.11 - Entente sectorielle - Culture
- 7.12 - Services de l'évaluation - ouverture de poste
- 7.13 - Autorisation signature - convention PIIRL
- 8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - 8.1 - Émission des certificats de conformité
    - 8.1.1 - Règlement 690 amendant le règlement de zonage n°641 - Ville de Disraeli
    - 8.1.2 - Règlement 691 amendant le règlement de lotissement n°639 - Ville de Disraeli
    - 8.1.3 - Règlement 692 amendant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats n°642 - Ville de Disraeli
  - 8.2 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
    - 8.2.1 - Désignation d'un mandataire - PADF
- 9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**
  - 9.1 - Suivi - tri biomécanique de Viridis
  - 9.2 - Abattage d'arbres - fonctionnaires désignées adjointes
- 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES**
  - 11.1 - Mandat - Offre de services rénovation 3e étage
- 12 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée

### **3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

2022-02-9227

#### **3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2022**

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2022.

Adoptée

### **4 - DEMANDE DE RENCONTRE**

### **5 - CORRESPONDANCE**

MTQ - PIIRL

Commission municipale - Audit de conformité

Demandes d'aides financières

### **6 - COMITÉS MRC**

Musée Minéro

Mont Adstock

Société de développement économique (SDE)

Comité de développement agroalimentaire des Appalaches CDAA

Tremca

Comité jeunesse

## **7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

### **7.1 - Suivi - Mandat structure organisationnelle**

Le directeur fait un suivi de la démarche pour la structure organisationnelle. Une brève discussion s'en suit et un suivi sera fait à une séance ultérieure.

**2022-02-9228**

### **7.2 - Ouverture de poste - Direction de l'aménagement et de l'environnement**

Considérant le départ de Mme Cynthia Boucher en octobre 2021, laissant le poste à la direction de l'aménagement et de l'environnement vacant;

Considérant la volonté du Conseil des maires d'analyser la structure organisationnelle de la MRC des Appalaches avant de pourvoir ce poste;

Considérant le mandat accordé à Michel Larouche, Consultant RH en octobre 2021;

Considérant la présentation préliminaire faite au comité administratif de la MRC le 2 février dernier;

Considérant les recommandations de maintenir un poste à la direction de l'aménagement et de l'environnement et de le pourvoir rapidement;

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu à l'unanimité;

Que la MRC des Appalaches procède à l'affichage du poste à la direction de l'aménagement et de l'environnement.

Adoptée

**2022-02-9229**

### **7.3 - Planification stratégique MRC**

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu à l'unanimité que le projet de la planification stratégique de la MRC soit donné à contrat à la firme Expérience Stratégique LC pour l'enveloppe d'un montant de 18,187,50 \$, afin de procéder à l'étude et d'utiliser le FRR volet 2 - fonds études et planifications.

Adoptée

### **7.4 - Plan d'action en immigration**

Le directeur général procède au dépôt du projet de plan d'action en immigration aux membres du conseil, en vue d'une adoption au conseil du mois de mars.

### **7.5 - Révision du schéma de couverture de risques**

Un suivi est effectué avec M. Emerick Jacques, coordonnateur et préventionniste en sécurité incendie, concernant l'état d'avancement de la révision et des prochaines étapes dans la poursuite du processus de la révision du schéma de couverture de risques.

**2022-02-9230**

### **7.6 - Récupération Frontenac**

Il est proposé par M. Marc-Alexandre Brousseau et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Appalaches demande à l'organisme Récupération Frontenac de pouvoir déléguer un représentant sur leur comité administratif.

Adoptée

2022-02-9231

### 7.7 - Préventionniste en sécurité incendie - embauche

Il est proposé par M. Richard Labbé, et selon les recommandations du comité administratif, de procéder à l'embauche de M. Samuel Cliche au poste de préventionniste en sécurité incendie, et ce, à raison de 21 heures semaine. La date d'entrée en fonction sera le 21 février 2022.

Adoptée

2022-02-9232

### 7.8 - Représentation dossier amiante

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement qu'un mandat soit donné à la firme La Colline Agence Stratégique afin de poursuivre une stratégie de représentation sur les suites à donner au rapport du BAPE sur l'amiante, au montant de 14 000 \$ +tx, renouvelable mensuellement au montant de 7 000 \$ +tx.

Adoptée

2022-02-9233

### 7.9 - Projet de soutien pour garderie en milieu familial

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu à l'unanimité de réserver un montant de 10 000 \$, à même les fonds réservés pour le fonds d'aide alimentaire, à la mise en place d'un programme de soutien pour la création de services de garde en milieu familial.

Adoptée

2022-02-9234

### 7.10 - Projet en communication - Vélovélo

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'aller de l'avant avec le projet de tournage d'une émission Vélovélo, et que le montant soit pris à même le fonds réservé pour les communications et la promotion régionale du FRR - Volet 2.

Adoptée

2022-02-9235

### 7.11 - Entente sectorielle - Culture

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé en 2020 une entente sectorielle de développement sur le soutien à la concertation régionale;

Considérant que dans le cadre des activités de concertation, un projet d'entente sectorielle sur la culture était une priorité;

Considérant que la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), a retenu parmi ses priorités régionales, la priorité 7, mettre en valeur et donner accès à la culture, provenant de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

Considérant que les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis considère la culture comme un levier de développement et d'attractivité;

Considérant que 8 MRC[1] et la Ville de Lévis ont pour objectif de mettre en œuvre un projet régional comme convenu dans leurs ententes de développement culturel signées avec le ministère de la Culture et des Communications;

Considérant que par la suite, les partenaires de l'Entente travailleront à planifier et mettre en œuvre les projets et les activités qui auront été identifiés pour atteindre les objectifs du plan d'action;

Considérant que l'Entente a pour but d'officialiser ce partenariat et de consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets prévus au plan d'action;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier, et résolu à l'unanimité :

- D'approuver la signature de l'Entente sectorielle sur la culture dans la Chaudière-Appalaches 2022-2025;
- De réserver la somme de 23 000 \$ sur trois (3) ans pour sa mise en œuvre;
- De ce total de 23 000 \$, de prendre la somme de 10 000 \$ provenant de l'Entente sectorielle en développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications en 08/03/2021;
- De réserver 13 000 \$ et que cette somme soit puisée du Fonds régions et ruralité, volet 2;

D'autoriser la préfète, Mme Jacynthe Patry, à signer ladite Entente au nom de la MRC.

Adoptée

**2022-02-9236**

#### **7.12 - Services de l'évaluation - ouverture de poste**

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Bergeron et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture d'un poste d'inspecteur en évaluation foncière pour la MRC.

Adoptée

**2022-02-9237**

#### **7.13 - Autorisation signature - convention PIIRL**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité d'autoriser la préfète, Mme Jacynthe Patry, et le directeur général, M. Louis Laferrière, à signer la convention d'aide financière avec le ministère du Transport du Québec (MTQ) pour la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

Adoptée

### **8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **8.1 - Émission des certificats de conformité**

**2022-02-9238**

##### **8.1.1 - Règlement 690 amendant le règlement de zonage n°641 - Ville de Disraeli**

Attendu que le Conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 19 janvier 2022, a adopté le règlement numéro 690 amendant le règlement de zonage numéro 641 concernant la terminologie, le développement d'immeubles locatifs et de mieux préciser les limites de la plaine inondable;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 19 janvier 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 690 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-02-9239

### **8.1.2 - Règlement 691 amendant le règlement de lotissement n°639 - Ville de Disraeli**

Attendu que le Conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 19 janvier 2022, a adopté le règlement numéro 691 amendant le règlement de lotissement numéro 639 concernant la largeur des rues publiques, la reconnaissance de certains chemins privés et de préciser les règles d'agrandissement des lots dérogatoires;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 19 janvier 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 691 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-02-9240

### **8.1.3 - Règlement 692 amendant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats n°642 - Ville de Disraeli**

Attendu que le Conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 19 janvier 2022, a adopté le règlement numéro 692 amendant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 642 concernant l'autorisation de construire un bâtiment principal le long des rues privées;

Attendu que la ville a transmis à la MRC ledit règlement le 19 janvier 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de déclarer le règlement numéro 692 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

## **8.2 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)**

2022-02-9241

### **8.2.1 - Désignation d'un mandataire - PADF**

**Attendu que** le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs renouvelle le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2021-2024;

**Attendu que** la MRC des Appalaches est désignée comme responsable des volets en lien avec l'aménagement durable et la gestion intégrée des ressources du territoire forestier;

**Attendu que** la MRC des Appalaches peut déterminer ses propres objectifs et priorités régionales en matière d'aménagement durable et de gestion intégrée;

**Attendu que** la MRC souhaite désigner l'Agence régionale de la mise en valeur des forêts privées de la Chaudière comme promoteur du projet;

**Attendu qu'un** projet de forêt nourricière localisée sur les terrains de l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches sera déposé par l'Agence pour 2022;

**Attendu qu'un** montant de 9 834.20 \$ est disponible pour l'année en cours;

**En conséquence**, il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement de désigner l'Agence régionale de la mise en valeur des forêts privées de la Chaudière comme promoteur du projet de forêt nourricière.

Adoptée

## **9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**

### **9.1 - Suivi - tri biomécanique de Viridis**

Un suivi est effectué par Mme Shelby Maheux, technicienne en environnement.

**2022-02-9242**

### **9.2 - Abattage d'arbres - fonctionnaires désignées adjointes**

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu à l'unanimité de nommer, à titre de fonctionnaires désignées adjointes, Mme Marie-Lou Deschênes et Mme Anne Lehouillier Trachy, à l'application du Règlement 169 sur le contrôle de l'abattage d'arbres.

Adoptée

## **10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **11 - AFFAIRES NOUVELLES**

**2022-02-9243**

#### **11.1 - Mandat - Offre de services rénovation 3e étage**

Il est proposé par Madame Francine Drouin et résolu unanimement que M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à demander des offres de services pour la rénovation des locaux du 3e étage, et d'octroyer le mandat, conformément aux plans d'architecte.

Adoptée

## **12 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

## **13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi  
9 mars 2022.

## **2022-02-9244 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que la séance soit levée, il est 20 h 53.

Adoptée

---

**JACYNTHÉ PATRY, PRÉFÈTE**

---

**LOUIS LAFERRIÈRE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**